

Diplôme fédéral de maître carreleur/euse



Fédération Romande
du Carrelage
FeRC

Au cours de sa formation, le maître carreleur acquiert **les compétences opérationnelles** lui permettant **d'organiser, de diriger et de gérer une entreprise**.

Il en maîtrise les différents **aspects** sur le **plan économique, légal et écologique**.

Il est capable de mettre en œuvre les processus nécessaires à la réalisation d'une commande, de la **prospection du marché** jusqu'à la **remise de l'ouvrage**, en gérant les phases d'étude et de pose.

Il est capable de **calculer des prix** en fonction des coûts intervenant dans le processus de production et cela en référence à la politique de l'entreprise et des exigences du marché.

Ses compétences en matière de **gestion du personnel** et de **sécurité au travail** lui permettent d'exercer et de développer l'activité de l'entreprise en responsabilisant les collaborateurs.

Il atteste qu'il est au bénéfice **des compétences opérationnelles** requises lors de l'examen professionnel supérieur en vue de l'obtention du diplôme fédéral de maître carreleur.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Acquérir les compétences opérationnelles permettant d'organiser et de diriger une entreprise. Maîtriser les différents aspects sur les plans économiques, légal et écologique. Avoir tous les atouts pour conduire sa propre entreprise au succès.
Conditions d'admission	Etre titulaire du brevet fédéral de chef carreleur ou une qualification équivalente. Disposer d'une pratique professionnelle du métier de 2 ans après l'obtention du brevet fédéral pour être admis à l'examen final. Etre en possession d'une preuve de formateur d'apprentis selon l'art. 44 de l'OFPr et disposer d'un diplôme de bureautique ou d'une formation équivalente.
Certification	Diplôme fédéral de maître carreleur
Frais d'inscription	Cotisant CSP/IVC* : CHF 6'400.00 Non-cotisant CSP/IVC : CHF 8'000.00 *CSP/IVC = Contribution de solidarité professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction <i>Sous réserve de modification</i> <ul style="list-style-type: none">• Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.• Tout cours débuté est entièrement dû.• La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.• Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.• Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.• La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.• Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.
Frais d'examens	CHF 2'500.- (<i>sous réserve de modification</i>)
Aides financières	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois bénéficient d'une aide cantonale (FONPRO), ils s'adresseront à l'Ecole de la construction.
Lieu	Ecole de la construction, Tolochenaz
Durée	Formation répartie sur 2 ans pour un total de 304 périodes. Les cours ont lieu le samedi
Dates	Dès janvier 2020
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page et sur www.formation-carreleur.ch

11. Conduite d'entreprise	Conduite du personnel	4
	Droit	32
	Gestion d'entreprise	28
	Economie d'entreprise	8
		72
12. Comptabilité	Comptabilité	60
		60
13. Contrat d'entreprise	Economie d'entreprise	8
	Offre et calculation	20
		28
14. Prévoyance / assurances	Assurances	16
		16
15. Offre et calculation	Offre et calculation	56
	Lecture de plan	12
	Dessin professionnel	8
		76
16. Travaux préparatoires	Travaux préparatoires	8
	Normes SIA	8
		16
17. Sécurité et santé au travail	Sécurité au travail	8
		8
18. Conduite de chantier	Technique de construction	8
	Physique du bâtiment	8
	Conduite de chantier	8
		24
19. Rapport de pratique	Dossier d'ouvrage	4
		4
		304